



Sommaire

Informations Générales

La rubrique du jardinier
Concours Label et Roses
Nouvelle secrétaire
Notre bureau de Poste
Déneigement difficile
Sitomap
Paroles de Chiens
Communauté de Communes Du Pithiverais

Manifestations

Sainte Barbe 2017
Carnaval
Noël des enfants du personnel communal
Accueil des nouveaux arrivants sur la Commune en 2017.

Extraits de conseil

Conseil du jeudi 23 novembre 2017
Conseil du jeudi 21 décembre 2017
Conseil du jeudi 25 janvier 2018

Travaux

Aménagement de l'entrée sud du Bourg
Plantation des merisiers
Aménagement de la route de Neuville entre la Grande Rue et la rue des Tirelles
Clos des Tirelles

Associations

ACAC
Le savoir-faire
Amicale des anciens
Gymnastique Volontaire
Club informatique de chilleurs

Le Mot du Maire

Madame, Monsieur,

Après un hiver marqué, une fois n'est pas coutume, par une neige abondante, voici venu le printemps et les travaux de réfection des routes endommagées par les intempéries !!!

Cette année sera marquée par la réalisation d'aménagements de sécurité sur nos deux grands axes de circulation. Le premier en entrée Sud du bourg, verra la mise en place d'un îlot central destiné à ralentir les véhicules rentrant dans le bourg et l'alignement de la rue du Moulin sur celle du Pied Boiteux. Quelques aménagements paysagers compléteront cette opération. Le second route de Neuville, verra la mise en place d'un plateau surélevé à l'intersection de la rue des Tirelles et la pose de bordures depuis la Grande Rue et jusqu'à ce carrefour. Enfin, si les accords de subventions sont obtenus, il est envisagé l'installation de feux tricolores à l'intersection de la Grande Rue et de la route de Gallerand, ce qui permettra nous l'espérons, d'éviter les temps d'attente parfois très importants pour les automobilistes venant de Gallerand et d'assurer la sécurité des enfants et des parents empruntant la venelle à Guérin pour se rendre à l'école maternelle.

Tous ces travaux découlent de l'audit de sécurité établi grâce à l'aide du Conseil départemental du Loiret il y a maintenant deux ans. Cela ne représente certes qu'une petite partie du programme établi, mais ces travaux permettront malgré tout, d'améliorer la sécurité routière dans la traversée de notre Commune. L'aménagement de la Place de Romand sera ensuite à étudier.

Avec le fleurissement que nous avons pour ambition de mettre en place, avec votre aide, dans le cadre de l'obtention du label village fleuri, c'est également la volonté d'améliorer notre cadre de vie qui est la base de tous ces aménagements.

Avec 2016 habitants au 1er janvier 2018, CHILLEURS AUX BOIS franchit un cap symbolique qui marque le dynamisme de notre Commune. A nous tous de continuer à profiter de cette attractivité et à la renforcer. Bon printemps à toutes et à tous.

Gérard LEGRAND

MAIRIE DE CHILLEURS-AUX-BOIS

QUELQUES PHOTOS DE NOS DECOS



La rubrique du jardinier

L'HIVER EST ARRIVE ! APRES LA PLUIE, LA NEIGE !

QUEL BEAU SPECTACLE !



Drôle d'hiver encore une fois.

AU POTAGER

Rien ne sert de courir ! Il va falloir attendre que l'humidité s'évacue et que le sol se réchauffe pour commencer à travailler la terre. Il va falloir également surveiller nos amies les limaces qui risquent d'être encore nombreuses cette année.

Pour les internautes, le site www.jardiner-autrement.fr est très utile pour toutes les questions que vous pouvez vous poser sur les maladies, les ravageurs, le jardinage sans pesticide, ...

Pensez aux fleurs dans votre potager. Certaines sont très utiles :

L'œillet d'Inde protège les tomates des maladies,

La capucine attire les pucerons, il faudra donc la mettre dans un coin du jardin.

Les plantes nectarifères et mellifères vont attirer les abeilles, syrphes, bourdons, papillons, oiseaux... Ces hôtes seront précieux, tant pour la pollinisation des plantes que pour débarrasser vos cultures de certains parasites indésirables.

Pensez également aux purins comme le purin de consoude qui fortifie les plantes.

AU JARDIN D'ORNEMENT

Les chenilles ont également posé problème encore cette année : La processionnaire, la pyrale du buis, l'hypomélope sur les fusains.

Le BACILLUS THURINGIENSIS est un insecticide biologique vendu en jardinerie et efficace à condition d'être utilisé au bon moment, dès l'apparition des chenilles. Dans l'idéal, pulvériser 2 fois à 10/15 jours d'intervalle.

C'EST D'ACTUALITE

Vous avez pu lire les conditions d'inscription pour obtenir le label maisons fleuries. Nous voyons de beaux jardins dans notre Commune, alors n'hésitez pas, **inscrivez vous !**

Nous serons fiers de les présenter au jury. Ces jardins contribuent à l'embellissement de notre Commune alors **merci à vous.**

Concours Label et Roses

Comme cela vous l'a été annoncé dans le dernier « CHILLEURS INFO »,

notre village a obtenu le LABEL VILLAGE FLEURI de la part du Conseil Départemental.

Vous pourrez bientôt voir les panneaux de cette distinction aux entrées de notre village.



Le jury composé de bénévoles de la S.H.O.L (Société d'horticulture d'Orléans et du Loiret) est passé courant Juillet 2017. Ce label est un label de qualité de vie plus qu'un label sur le fleurissement. Beaucoup de critères ont été pris en compte, notamment la gestion de la Commune en Zéro pesticide qui donne beaucoup de travail au Service Espaces Verts.

Le service Espaces Verts va poursuivre ses efforts pour pérenniser cette distinction et mieux encore : viser une fleur au niveau régional.



NOUS NE PARVIENDRONS PAS SEULS A CE RESULTAT ET VOTRE PARTICIPATION EST NECESSAIRE

Votre participation ! Sous quelle forme ?

Certains d'entre vous entretiennent déjà très bien leur jardin, qu'il soit potager, d'agrément ou les deux à la fois et pourraient...

PARTICIPER AU CONCOURS INDIVIDUEL.

Plusieurs catégories existent :

- 1^{ère} catégorie :** Habitation avec jardin paysager visible de la rue.
- 2^{ème} catégorie :** Habitation avec végétalisation limitée sur l'espace public (jardin de trottoir, balcon ou terrasse) visible de la rue
- 3^{ème} catégorie :** Etablissements ou structures recevant du public : magasins, entreprises diverses, bureaux, structures d'accueil pour seniors, gîtes ruraux, restaurants, etc. ...
- 4^{ème} catégorie :** Etablissements scolaires
- 5^{ème} catégorie :** Jardins potagers fleuris, avec ou sans habitation sur le site visible de l'espace public.
- 6^{ème} catégorie :** Jardins potagers collectifs (jardins familiaux, jardins partagés).

Nous formerons un jury communal qui fera un premier bilan courant mai et présentera les sites retenus au jury départemental qui passera fin Juin.

Venez-vous inscrire en mairie

et nous vous recontacterons pour une visite.

Pour plus d'information vous pouvez consulter les sites :

www.shol.fr / www.villes-et-villages-fleuris.com

Sachez également que notre village se trouve à proximité de plusieurs sites déjà distingués dans le guide

« AU FIL DE LA ROSE »

Ce guide est établi par le Conseil Départemental du Loiret qui répertorie les éléments patrimoniaux de notre département en prenant pour thème cette fleur délicate.

Nous avons l'intention d'intégrer de plus en plus de rosiers à nos prochains fleurissements afin de pouvoir paraître dans les prochains itinéraires de ce guide. Cette démarche pourrait donner à notre Commune un élan touristique non négligeable.

www.aufildelarose.com



Nous aimerions également établir des conventions avec les habitants intéressés par la plantation de rosiers devant leur domicile, sur les trottoirs ou les accotements, là où ce serait techniquement possible et intéressant pour la mise en valeur de la Commune.

La Commune fournirait et planterait les rosiers et en échange vous vous engageriez à les entretenir : taille, arrosage, amendement et désherbage.

Si vous avez la possibilité de mettre à disposition un support adéquat sur l'un de vos murs, des rosiers grimpants pourraient être mis en place !!!!

VOUS ETES INTERESSES, ALORS VENEZ-VOUS INSCRIRE EN MAIRIE AVANT LA FIN DU MOIS DE MARS.

NOUS VOUS RECONTACTERONS ENSUITE.



Nouvelle secrétaire

Départ et arrivée

Nous souhaitons la bienvenue à Mme Carole LEMAY au poste de secrétaire générale et une bonne continuation à Mme BESNARD Myriam qui occupe depuis le 1^{er} décembre 2017 de nouvelles fonctions dans une autre collectivité.

Notre bureau de Poste



Les travaux sont terminés à la Poste de NEUVILLE-AUX BOIS. Notre bureau de CHILLEURS-AUX-BOIS retrouve les horaires pratiqués précédemment :

Lundi : fermé

Mardi au Vendredi : 9 H à 12 H / 14 H 30 à 16 H 30

Samedi : 9 H à 12 H

Déneigement difficile

Les rues de l'Église, des Déportés et des Granges n'ont pas pu être déneigées car des véhicules stationnent dans ces rues étroites.

Il est donc impossible de passer avec le tracteur, ce qui empêche le déneigement et le salage.

Merci de votre compréhension.

Sitomap :

Il existe sur notre Commune plusieurs emplacements de conteneurs à verre, cartons et vêtements.

Nous vous rappelons que ce ne sont pas des zones de dépôts de déchets ménagers comme certains l'imaginent peut-être (voir photos ci-jointes) et que des amendes peuvent être appliquées en cas de dépôt sauvages.



Paroles de Chiens

Mon " Bon Maître ", quand tu me promènes et que j'ai une envie pressante !!

Dirige toi vers un distributeur " TOUTOUNET ", tu trouveras des sacs à jeter dans les poubelles qui sont à ta disposition dans beaucoup de secteurs de notre Commune.

Les enfants et leurs parents n'aiment pas marcher dans ce que je laisse au sol !

Imagine si tout le monde en faisait autant sans ramasser !

Grosses bises baveuses !

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PITHIVERAIS



La ccdp

Suite à la fusion de la Communauté de Communes de Beauce et du Gâtinais, de la Communauté de Communes « Le Cœur du Pithiverais » et de la Communauté de Communes du Plateau Beauceron, la Communauté de Communes du Pithiverais a été créée le 1^{er} janvier 2017.

Alors que les élus communautaires ont choisi de continuer à exercer les compétences optionnelles précédemment exercées au sein des intercommunalités dissoutes (politique du logement et du cadre de vie, voirie d'intérêt communautaire, services à la population ...), de nombreuses réalisations ont vu le jour au cours de cette première année d'existence.

Ainsi, les modes de gestion du Service Public d'Assainissement Non Collectif ont été harmonisés sur l'ensemble du territoire afin de garantir une même qualité de service pour l'ensemble des usagers.

Inaugurée en juillet dernier, la zone d'activités Saint Eutrope à ESCRENNES s'apprête à accueillir de nouvelles entreprises. Les travaux d'implantation des établissements FM LOGISTIC et de l'usine de méthanisation sont notamment en cours. La CCDP gère, par ailleurs, quatre autres zones d'activités dont celle de « La Roche » sur notre Commune, en sus des zones déjà communautaires. La Communauté de Communes devient ainsi l'interlocuteur principal en matière de développement économique en lien avec les Maires de chaque Commune.

Parmi les principaux projets communautaires en cours, citons la réhabilitation de la piscine de PITHIVIERS-LE-VIEIL qui sera prête à accueillir le public dès la prochaine saison estivale 2018, la construction d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire rue du Capitaine Giry à PITHIVIERS ou encore la réalisation d'un nouvel accueil de loisirs sur la Commune de SERMAISES.

Un service intéressera tout particulièrement nos aînés, il s'agit d'Auto Seniors.

Destiné aux personnes âgées de 70 ans et plus, ce service vise à faciliter leurs déplacements à l'intérieur du territoire communautaire. Il a été étendu à l'ensemble du territoire le 1^{er} janvier dernier.

Pour en bénéficier, il suffit d'appeler le 06.72.22.85.87 au minimum trois jours à l'avance, afin d'organiser les trajets. Une conductrice se rend alors à votre domicile avec un véhicule hybride pour vous conduire au lieu convenu lors de la prise du rendez-vous. Cette dernière revient ensuite vous chercher à l'horaire que vous aurez préalablement déterminé.

Afin de connaître l'ensemble des services proposés par la Communauté de Communes du Pithiverais, n'hésitez pas à consulter le site internet www.ccdp.fr.

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du
PITHIVERAIS

AUTO-SÉNIORS CCDP FACILITE VOS DÉPLACEMENTS !

Ce service s'adresse aux habitants des 31 communes de la Communauté de Communes Du Pithiverais, âgés de 70 ans et plus.
Le transport est assuré, sur l'ensemble du territoire par une accompagnatrice dans un véhicule facilement accessible, pour :

- ✓ vous rendre à vos rendez-vous médicaux ou administratifs, chez le coiffeur, à la pharmacie...
- ✓ vous accompagner lors de vos courses,
- ✓ vous permettre de rendre visite à une autre personne,
- ✓ tout autre déplacement de la vie courante

Ne pas jeter sur la voie publique.



Appeler minimum
3 jours à l'avance
06 72 22 85 87

TARIFS

Une participation financière, fonction du nombre de kilomètres parcourus, est demandée pour bénéficier de ce service.

Transport simple : nous venons vous chercher à votre domicile et vous véhiculons jusqu'au lieu demandé, nous revenons vous chercher à l'heure convenue.

Accompagnement : nous venons vous chercher à votre domicile et vous accompagnons pendant vos courses, ou sur le marché avant de vous reconduire à votre domicile. Si plusieurs rendez-vous se succèdent même sans que nous restions avec vous, le tarif appliqué sera celui de l'accompagnement.

Covoiturage : un tarif dégressif est appliqué en cas de covoiturage (au minimum 2 usagers de plus de 70 ans dans le véhicule).

Nb de kilomètres	Transport simple	Accompagnement	Covoiturage	
			Transport simple	Accompagnement
0 à 10	3,00 €	5,00 €	2,50 €	4,50 €
11 à 15	4,00 €	6,00 €	3,50 €	5,50 €
16 à 20	5,00 €	7,00 €	4,50 €	6,50 €
21 à 25	6,00 €	8,00 €	5,50 €	7,50 €
26 à 30	7,00 €	9,00 €	6,50 €	8,50 €
31 à 35	8,00 €	10,00 €	7,50 €	9,50 €
36 à 40	9,00 €	11,00 €	8,50 €	10,50 €
41 à 45	10,00 €	12,00 €	9,50 €	11,50 €
46 à 50	11,00 €	13,00 €	10,50 €	12,50 €
51 à 55	12,00 €	14,00 €	11,50 €	13,50 €
56 à 60	13,00 €	15,00 €	12,50 €	14,50 €
61 à 65	14,00 €	16,00 €	13,50 €	15,50 €
66 à 70	15,00 €	17,00 €	14,50 €	16,50 €
71 à 75	16,00 €	18,00 €	15,50 €	17,50 €
76 à 80	17,00 €	19,00 €	16,50 €	18,50 €

HORAIRES

Le lundi, mardi, mercredi et jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 17h00
Le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 16h00

Sauf les jours fériés

Les communes du territoire

Ascoux - Audeville - Autry-sur-Juine
Bondaroy - Bouilly-en-Gâtinais - Bouzonville-aux-Bois - Boynes - Césarville-Dossainville
Chilleurs-aux-Bois - Courcy-aux-Loges
Dadonville - Engenville - Escrennes - Estouy
Givraignes - Guigneville - Intville-la-Guisard
Laas - Mares-aux-Bois - Marsainvilliers
Morville-en-Beauce - Pannecières
Pithiviers - Pithiviers-le-Viel - Ramoulu
Rouvres-Saint-Jean - Santeau - Sermaises
Thignoville - Virgny - Yèvre-la-Ville

CONTACT

Service d'Accompagnement des Personnes Âgées
06 72 22 85 87
Appeler au minimum 3 jours à l'avance

Communauté de Communes Du Pithiverais
53, faubourg d'Orléans - 45300 PITHIVIERS
02.38.32.76.10 - accueil@ccdp.fr

Sainte Barbe 2017

Beaucoup d'émotion le samedi 9 décembre 2017 lors de la cérémonie de la Sainte Barbe au centre de secours baptisé officiellement Centre de Première Intervention Adjudant-Chef Gilles GILET.

En présence de toute sa famille, du président du Conseil Départemental du Loiret, Marc GAUDET, et de nombreux amis, une plaque a été dévoilée en mémoire de Gilles qui restera ainsi à jamais dans nos mémoires.



Carnaval

Nous sommes toujours dans la préparation de notre Carnaval communal du 15 avril. Les petites mains œuvrent pour fabriquer les chars.

Nous avons besoin de personnes volontaires (parents ou non) pour garantir la sécurité le jour du carnaval et confectionner des sachets de confettis. Merci de vous faire connaître en Mairie si vous voulez vous impliquer dans cette aventure.



Voici les deux rendez-vous à retenir qui se dérouleront dans la salle du Relais au 23 rue des Tirelles :

- **le mercredi 28 mars 2018 à 20 H 30** pour la préparation du carnaval (sécurité, buvette...)
- **le mercredi 4 avril 2018 à 20 H 30** pour la confection des sachets de confettis.

Merci de votre implication et surtout merci pour les enfants !!

Noël des enfants du personnel communal

Les enfants du personnel communal ont reçu la visite du Père Noël.



Accueil des nouveaux arrivants sur la Commune en 2017.

Dans une ambiance conviviale, les nouveaux habitants ont pu découvrir les artisans, commerçants, représentants des associations et découvrir un peu mieux notre Commune.



Conseil du jeudi 23 novembre 2017

Rapport de la CLECT

Monsieur le Maire présente au Conseil le rapport de la CLECT du 19 octobre 2017 concernant le transfert de la compétence des Zones d'Activités Economiques, puis le rapport de la CLECT sur le transfert de la compétence Tourisme.

Les charges liées aux travaux d'entretien de la ZAC de la Rouche sont estimées à 1 886,87 €. La CCDP prendra à sa charge ces différents travaux moyennant un transfert de charges pour un montant équivalent.

Dans le cadre d'une convention à établir ultérieurement avec la CCDP, il est prévu que les services techniques de la Commune continuent à entretenir les trottoirs et les espaces verts avec une facturation auprès de la CCDP.

Notre Commune n'est pas concernée par le transfert de la compétence Tourisme.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte le rapport de la CLECT sur le transfert de la compétence des Zones d'Activités Economiques ainsi que celui sur le transfert de la compétence Tourisme

Acquisition d'un panneau d'affichage pour le gymnase.

Monsieur le Maire présente au Conseil la proposition d'achat d'un panneau d'affichage lumineux pour le gymnase.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve l'achat de ce panneau et accepte le devis de STRAMATEL d'un montant de 1 958,40 € T.T.C. La Commune prendra à sa charge la totalité de cette dépense.

Il est prévu un financement partiel (par remboursement direct à la Commune ou en déduction de la subvention communale 2018) par les clubs suivants :

- COC Omnisports : 1 000 € (avec l'aide d'un sponsor)
- COC Basket : 300 €
- Autres sections du COC : 100 à 200 € (Estimation)

Participation communale à la classe de découverte 2018

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet de départ en classe de découverte « Spéléologie », au printemps prochain de la classe de CM2.

Le séjour est organisé à LANS EN VERCORS du 21 au 29 mai 2018, soit une durée de 9 jours, par les œuvres universitaires du Loiret et pour un montant de 525,00 € par enfant.

Une subvention est accordée par le Conseil Départemental à hauteur de 58,50 € par élève, ce qui ramène le coût du séjour à 466,50 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

- de participer au financement de la classe de découverte 2018, à raison de 50 % du coût du séjour, soit 233,25 € par élève.
- d'inscrire au budget primitif 2018 de la Commune, à l'article 6288, la somme nécessaire au départ de tous les enfants de CM2 soit sur une base de 22 enfants, un montant de 5 131,50 €, ainsi que la cotisation aux Œuvres Universitaires d'un montant de 15 €.
- décide d'inscrire au budget primitif 2018 de la Commune, à l'article 6218, une somme de 150 € correspondant à l'indemnité de l'instituteur.

Participation à un séjour scolaire d'un enfant de CHILLEURS AUX BOIS scolarisé hors Commune

Monsieur le Maire informe le Conseil de la demande déposée par l'Ecole élémentaire Saint-Joseph de NEUVILLE AUX BOIS concernant un séjour en classe de découverte du 22 au 25 mai 2018. Dans un souci d'équité et depuis de nombreuses années, la Commune accepte de participer une fois pendant la scolarité de chaque enfant de CHILLEURS AUX BOIS scolarisé hors Commune, à hauteur du tiers du coût du séjour.

Le coût de séjour est de 250 €. L'enfant n'ayant pas encore bénéficié d'une aide au séjour de la part de la Commune, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de financer le séjour à hauteur de 83,33 €, soit un tiers du coût du séjour.

Convention de mise à disposition et d'utilisation du centre aquatique de PITHIVIERS

Monsieur le Maire informe le Conseil de l'attribution par la Communauté de Communes du Pithiverais d'un créneau piscine pour une classe soit de l'école élémentaire, soit de l'école maternelle, pour certaines périodes allant de janvier à juillet 2018.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition de mise à disposition du Centre aquatique au profit des écoles et décide de prendre en charge les frais d'utilisation du centre et les déplacements pour s'y rendre.

Viabilisation de terrains rue des Merisiers

Monsieur le Maire propose au Conseil de faire réaliser par la Commune les travaux de viabilisation de 3 terrains appartenant aux Consorts BERTHEAU, rue des Merisiers.

Les réseaux étant à poser sur le domaine public et une coordination étant nécessaire entre les différents concessionnaires, une opération d'ensemble s'impose. Le propriétaire remboursera les frais engagés par la Commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve la prise en charge des travaux de viabilisation des terrains BERTHEAU, rue des Merisiers, s'élevant à :

- 9 627,00 € pour le réseau d'eaux usées
- 2 080,00 € pour le réseau d'eau potable
- 3 048,50 € pour les réseaux secs

Soit un total de 15 585,50 € HT

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à cette opération et de faire procéder auprès des propriétaires au remboursement des sommes engagées.

Dénomination du CPI Adjudant-Chef Gilles GILET et acquisition d'une plaque

Monsieur le Maire propose au Conseil de baptiser le Centre de Première Intervention Adjudant-Chef Gilles GILET et de procéder à l'acquisition d'une plaque de marbre qui sera posée sur le centre de secours.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve la dénomination du CPI Adjudant-Chef Gilles GILET et l'acquisition d'une plaque de marbre pour un coût de 475 € TTC.

Affaires diverses

- Suite à l'obtention du label village fleuri, un panneau sera remis à la Commune, 4 autres panneaux seront à acquérir.
- Suite à une réunion avec les services de la Poste, le bureau sera maintenu sur la Commune mais avec des réductions d'horaires.

Conseil du jeudi 21 décembre 2017

Election d'un nouveau membre au Centre Communal d'Action Sociale

Madame Caroline LORENTZ est désignée en tant que nouveau membre du Conseil d'administration du CCAS. Suite à cette élection, les élus membres du CCAS sont les suivants :

- Madame Cathy BARBIER
- Madame Catherine DEGUIL
- Madame Christine LOISEAU
- Monsieur Philippe COLMAN
- Madame Caroline LORENTZ

Choix de l'entreprise pour la réalisation des travaux d'aménagement de l'entrée Sud du bourg et de la route de Neuville

Monsieur le Maire informe le Conseil des résultats de l'analyse des offres concernant les travaux d'aménagement de l'entrée Sud du Bourg et de la route de Neuville.

L'entreprise EIFFAGE présente l'offre la mieux disante avec trois tranches fermes d'un montant de 203 759 €.H.T, soit 244 510,80 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, retient l'entreprise EIFFAGE et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à ce marché.

Demande de Subvention à l'Agence de l'Eau Seine Normandie et au Conseil Régional Centre Val de Loire pour l'achat de matériel alternatif

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, sollicite une demande de subvention au taux le plus élevé possible auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Conseil Régional Centre Val de Loire pour l'acquisition des équipements suivants :

- Broyeur de branches : 9 990,00 €
- Débroussailleuse (avec batterie) : 1 951,20 €
- Désherbeur à air chaud : 2 290,00 €

soit un montant total de 14 231,20 € HT

Le plan de financement est établi comme suit :

- Subvention Agence de l'Eau (50 %) : 7 115,60 €
- Subvention Conseil régional (30 %) : 4 269,36 €
- Fonds propres Commune : 2 846,24 €

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à ces demandes.

Demande de subvention au titre de la DETR pour mise en accessibilité PMR de l'étage de la Mairie

Monsieur le Maire propose au Conseil de déposer une demande de subvention au titre de la DETR 2018 pour l'installation d'un ascenseur afin de permettre l'accessibilité de l'étage de la Mairie aux Personnes à Mobilité Réduite.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 36 445,10 € Hors Taxes, se répartissant comme suit :

- Ascenseur : 25 533,00 €
- Gros œuvre – Maçonnerie : 10 144,10 €
- Electricité : 768,00 €

Le montant T.T.C. s'élève à 43 734,12 € T.T.C.

Le plan de financement s'établit comme suit :

DETR	15 000,00 €
Auto financement	21 445,10 €
Total	36 445,10 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, sollicite une demande de subvention au titre de la DETR au taux le plus élevé possible et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à cette demande.

Affaires diverses

- Monsieur le Maire informe le conseil des derniers chiffres du recensement qui indique 2016 habitants (2052 en double compte).
- Monsieur le Maire demande au Conseil de réfléchir au choix d'un nom pour la nouvelle rue créée dans le lotissement du Bourg, sur l'ancien site IPI, rue de Laveau.
- Suite à une réunion avec le référent Vidéo-Protection de la Gendarmerie, une proposition d'installation d'une vingtaine de caméras a été transmise. Aucune subvention ne pourrait malheureusement être attribuée.
- Monsieur le Maire informe que le contrat avec ISI ELEC pour les illuminations arrive à son terme. Une réflexion est à engager pour étudier sa reconduction ou d'autres propositions.



Conseil du jeudi 25 janvier 2018

Proposition de budget des écoles maternelle et élémentaire.

Une proposition budgétaire concernant les écoles maternelles et élémentaires pour l'année 2018 est présentée au Conseil Municipal.

74 élèves au 1er septembre 2017		BUDGET 2018 - Ecole maternelle	
articles	INTITULE		VOTE 2018
6067-101	Fournitures scolaires	74 élèves x 54	3 996,00
6247-101	Voyages scolaires	1,000	1 200,00
6574-101	Subvention Coopérative scolaire	29 élèves	1 100,00
6298-101	Projet arts plastiques décoration des murs du lutrin (1500+500+2000)	2 200	1 500,00
		Sous total	7 996,00
125 élèves au 1er septembre 2017		BUDGET 2018 - Ecole élémentaire	
articles	INTITULE		VOTE 2018
6067-102	Fournitures scolaires	125 élèves x 52	6 500,00
6247-102	Voyages scolaires		2 700,00
6574-102	Subvention Coopérative scolaire	175 élèves x 19	3 325,00
6298-102	Classe de découverte	22 élèves (233,25 x 100) instituteur x 5	5 265,50
		Sous total	18 290,50

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition présentée ci-dessus.

Proposition des nouveaux rythmes scolaires pour l'année 2018-2019.

Monsieur le Maire présente au Conseil la proposition de nouveaux rythmes scolaires à mettre en place à partir de la rentrée scolaire 2018-2019.

Suite au décret n° 2107-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire, une concertation a été engagée avec les deux écoles et les représentants de parents d'élèves.

Une nouvelle organisation a été décidée lors du dernier comité de pilotage, avec un retour à la semaine de 4 jours, et la définition de nouveaux horaires scolaires à partir de la rentrée de 2018-2019.

Monsieur le Maire propose au Conseil de valider cette proposition.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, valide les propositions ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches pour mettre en place ces nouveaux horaires à compter de la rentrée scolaire 2018-2019.

MATERNELLE—4 JOURS—lundi/-mardi/-jeudi/-vendredi		
Durée enseignement	Horaires	Activités
3 h-25	8 h-30—11 h-55	Enseignement
II	II	II
2 h-35	13 h-25—16 h-00	Enseignement
6-H	II	II

ELEMENTAIRE—4 JOURS—lundi/-mardi/-jeudi/-vendredi		
Durée enseignement	Horaires	Activités
3 h-30	8 h-40—12 h-10	Enseignement
II	II	II
2 h-30	13 h-40—16 h-10	Enseignement
6-H	II	II

Tarifs du cimetière et de l'espace cinéraire à compter du 1er février 2018

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de modifier les tarifs des concessions dans le cimetière communal à compter du 1^{er} février 2018. Les tarifs proposés sont les suivants :

- Concession 15 ans : 300 €
- Concession 30 ans : 450 €
- Columbarium et cavurne 15 ans : 900 €
- Renouvellement 15 ans : 450 €
- Columbarium et cavurne 30 ans : 1 200 €
- Renouvellement 30 ans : 600 €
- Vacation pour inhumation dans le jardin du souvenir : 60 €
- Fourniture et pose de plaque sur lutrin : 120 €

Tarifs de la Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) à compter du 1er février 2018

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, actualise les tarifs de la Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) à compter du 1^{er} février 2018 :

- Raccordement d'une habitation individuelle nouvelle ou existante sur un réseau existant : 2 750 € H.T.
- Raccordement d'une habitation collective nouvelle ou existante :
- 3 950 € H.T. par habitation collective, complété par un tarif de 2 € par m² de surface de plancher créée.
- Raccordement d'une construction à usage professionnel :
- 2 750 € H.T. par construction, complété par un tarif de 1 € par m² de surface de plancher créée, plafonné à 2 100 € H.T.

Affaires diverses

La Commission Fleurissement propose la plantation d'un chêne vert ou d'un albizzia dans l'espace vert situé route de Neuville. Le conseil municipal approuve la plantation d'un chêne vert.

Vincent GOUFFON demande si dans le cimetière la mise en place d'un revêtement (enrobé ou autre) serait admise entre les tombes voisines, afin d'éviter la pousse de l'herbe dans ces espaces réduits où les phyto sanitaires seront bientôt interdits. Sébastien BOUDIN enquêtera sur ce point

Aménagement de l'entrée sud du Bourg

Suite à l'audit de sécurité que nous avons fait réaliser en 2015 par un bureau d'études spécialisé, nous lançons cette année deux importants projets de voirie.

Aménagement de l'entrée Sud du bourg :

Situation actuelle



Les principaux problèmes à régler sont les suivants :

- La réduction de la vitesse des véhicules arrivant de Loury.
- L'effacement de la position « en baïonnette » des rues du Moulin et du Pied Boiteux.
- L'absence de cheminement pour les piétons dans toute cette zone.

Solutions mises en œuvre :



- Création d'un îlot séparateur de chaussée à l'entrée du bourg pour faire ralentir les véhicules tout en préservant le passage des poids lourds et des convois agricoles.
- Alignement des rues du Pied Boiteux et du Moulin par une déviation de cette dernière.
- Création de chemins en calcaire pour les piétons de chaque côté de la rue.
- Création de passages piétons protégés dans le secteur, avec bordures surbaissées pour satisfaire aux normes d'accessibilité en vigueur.
- Gestion des eaux pluviales du secteur pour alléger la charge hydraulique sur notre station d'épuration des eaux usées.

Aménagement de la route de Neuville entre la Grande Rue et la rue des Tirelles :

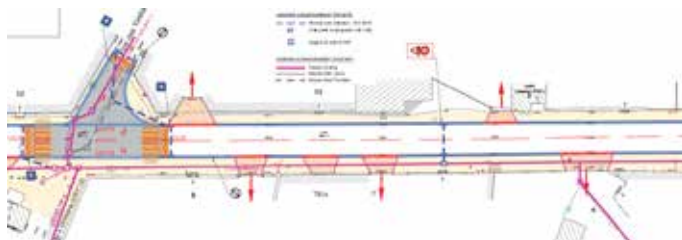
Situation actuelle



Les difficultés de ce secteur sont les suivantes :

- La vitesse des véhicules aux abords des salles Jeanne d'Arc, du Relais, de la Forestière et de l'entrée du nouveau parking près de la salle de la Forestière.
- Le mauvais état des bas cotés pour le cheminement des piétons entre le centre bourg et ce secteur.

Solutions mises en œuvre :



- Création de bordures de trottoirs dans tout ce secteur et remise à niveau des trottoirs en calcaire, avec bordures surbaissées aux entrées de propriétés.
- Réalisation d'un plateau surélevé au carrefour de la rue des Tirelles pour réduire la vitesse des véhicules et les risques d'accident.
- Gestion des eaux pluviales du secteur.
- Ces travaux devraient démarrer entre mars et avril pour se terminer cet été. Veuillez par avance bien vouloir excuser les perturbations incontournables qui accompagnent ce type de travaux lourds.

Clos des Tirelles

Le nouveau quartier du Clos des Tirelles commence à se densifier : plus de 30 permis de construire ont déjà été déposés sur un total de 44 lots.



Plantation des merisiers

Le service espaces Verts a procédé au cours du mois de décembre 2017 à la plantation d'une trentaine de merisiers le long de la rue des... Merisiers, entre le cimetière et la route de Neuville.



ACAC



Section photo

Le photo club vous propose une sortie photo le 17 mars prochain.

Cette sortie ouverte à tous les amoureux de belles images sera encadrée par les membres du club. A cette occasion, vous pourrez poser toutes les questions qui vous tiennent à cœur.

Le rendez vous est fixé à YEVRE LE CHATEL, place du bourg (sur le parking du restaurant La Rolanciène) à 15 h 00.

Le thème de cette sortie : YEVRE SOUS UN AUTRE ANGLE.

Nous vous attendons pour une séance conviviale et ludique, et bien sûr n'oubliez pas votre appareil photo, quel qu'il soit. Et d'ici là affutez vos objectifs !

Renseignements et contacts :
Bruno CORSETTI : 06 76 79 15 70

imagesmiroirs@gmail.com

Le savoir-faire

Nous continuons nos échanges. La photographie montre quelques objets réalisés au cours du 1er trimestre.



Ces superbes boîtes ont été réalisées pendant le cartonage. Ces boucles d'oreilles, inventées par chacune, constituent des « modèles uniques ».

Mais sur la photographie, vous ne voyez pas apparaître ni la crème au beurre meringuée pour la garniture de la bûche de Noël, ni les pois chiches que nous sommes en train de découvrir.

Les pois chiches sont des légumes méconnus, pourtant ils ont un grand intérêt alimentaire (20 % de protéines). 2^{ème} intérêt, tout aussi important : ils sont d'un prix abordable.

Dans le prochain Chilleurs.info, nous pourrions vous dire que nous sommes « Savoir-faire de l'Association Famille rurale Loury-Chilleurs »

Savoir-faire qui a toujours lieu au Relais tous les mardis de 14 h à 17 h.

Colette HERGIBO

02 38 32 91 63

Amicale des anciens

SAMEDI 3 MARS :

CONCOURS DE CHALOUPEE ouvert à tous, Salle Jeanne d'Arc : ouverture des inscriptions à 13 H 30, début des jeux à 14 H 30.

JEUDI 12 AVRIL :

Nous nous retrouverons au Lancelot pour notre repas de printemps.

VENDREDI 25 MAI :

En soirée, ne pas oublier notre LOTO à thèmes, très couru pour nos lots atypiques.

JEUDI 7 JUIN :

Nos activités de ce premier semestre se termineront avec notre très festive journée baptisée « DIVERTISSEMENT ».

A noter que toutes nos animations ont lieu Salle Jeanne d'Arc, route de Neuville

Et nos SORTIES d'une journée !

LE VENDREDI 20 AVRIL :

Peu fatigante cette promenade : croisière sur le canal du Loing, déjeuner à l'Auberge de l'Ecluse, pour une digestion tranquille, promenade en petit train et le réconfort avec la visite des CHOCOLATS DU LIS, et dégustation.

40/45 places en option. Base 40 : Prix : 87,00 €. Inscriptions à donner rapidement

Le MERCREDI 29 AOÛT :

Projet pour une Escapade médiévale entre Bourgogne et Berry. Visite du chantier de Guédelon, déjeuner médiéval « Au Réservoir du Bourdon » puis nous nous dirigerons sur Sancerre, visite guidée et détente dans une cave avec dégustation de son célèbre vin accompagné d'un crottin de Chavignol.

Prix : Base 40 / 87,00 €. Si moins /96,50 €.

Le SEJOUR ?

Pourquoi pas, « Sur la route du patrimoine classé par l'UNESCO, autour du Lac de Constance » L'Autriche. Hébergement Feldkirch, hôtel 3*. Points forts du séjour : le train : Bernina-express de Tiefencastel à Tirano, les constructions sur pilotis d'Unteruhldingen, etc...

Disponibilité du 1^{er} au 6 juillet :

TOUT COMPRIS plus soirées animées : Base 25/29 : 978,00 € : 30/39 : 957,00 €.

Descriptif complet au 02.38.39.89.66 ou au 06.68.89.57.37.

Les inscriptions devront être prises avant le 30 Avril.

Ajout au calendrier des animations : le weekend du 15/16 septembre, vente de vêtements.

La présidente, BRUSSEAU Micheline

Associations



Gymnastique Volontaire

Cette année : 4 cours différents :

Gym douce pour seniors, le mercredi matin de 9 h 30 à 10 h 30 avec Marie-Lise. Ce cours est complet.

Gym adultes, le jeudi soir avec Dimitri :

Vous pouvez nous rejoindre et vous inscrire en core aux cours suivants :

- de 17 h 45 à 18 h 45, le nouveau cours de Pilates
- de 18 h 45 à 19 h 45, gymnastique tonique avec échauffement, renforcement musculaire, étirement
- de 19 h 45 à 20 h 45, gymnastique comme l'heure précédente

Dimitri adapte les difficultés et mouvements en fonction des possibilités de chacun.

Les cours ont lieu comme d'habitude à la Cour Gauthier, route de Gallerand à CHILLEURS AUX BOIS

Pour découvrir, essai gratuit. Inscription possible en cours d'année.

Pour vous inscrire ou pour tous renseignements supplémentaires,

- Appeler Michèle BRAZEY, présidente de l'association au 02 38 39 87 21
- apojacy@wanadoo.fr ou do.denner@wanadoo.fr

L'assemblée générale aura lieu le jeudi 28 juin 2018.

Club informatique de chilleurs

Comme chaque année, les cours ont repris en octobre. Ils s'adressent à tous ceux qui veulent découvrir ou apprendre à mieux maîtriser l'outil informatique. Débutant ou initié, venez ainsi apprendre dans un cadre convivial le maniement de l'ordinateur, le traitement de photos, l'utilisation d'Internet et d'une tablette numérique, ou faire vos premiers pas en généalogie.

N'hésitez pas à venir nous rejoindre lors de notre assemblée générale qui se déroulera le 16 juin 2018 à 10 h, salle de l'Amitié. (Dans le calendrier des manifestations parues dans le dernier Chilleurs info : il est noté que l'AG a lieu le 16 août. C'est une erreur).

Vous pouvez également vous renseigner en appelant le secrétariat au 02.38.39.86.45.

